

l'autodétermination conformément aux pactes internationaux relatifs aux droits de la personne. Il doit être exercé par des négociations de paix dans lesquelles les Palestiniens joueront pleinement leur rôle. Il se peut que ces négociations aboutissent à un état indépendant, ou à une fédération avec un état existant, ou à quelque autre résultat. Nous ne préjugeons pas de l'issue de ces négociations, mais nous affirmons les droits des Palestiniens de participer pleinement et directement à ce processus.

En janvier, lors de ma rencontre à Paris avec mon homologue israélien, le ministre des Affaires étrangères Moshe Arens, j'ai indiqué à celui-ci que le gouvernement du Canada appuie fermement l'ouverture dans les plus brefs délais d'un processus de négociation auquel l'OLP participerait en qualité de principal représentant des Palestiniens.

L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, rencontrera un représentant de la Mission de l'OLP auprès de l'ONU. D'autres contacts auront lieu lorsqu'il convient dans le cadre de la poursuite normale des objectifs de politique étrangère du Canada.

Nous nous attendons à ce que les mesures que nous mettons en oeuvre encouragent l'OLP à poursuivre dans la ligne indiquée par ses déclarations et actions récentes et nous espérons qu'en fin de compte elles contribuent à apporter la sécurité à Israël.